

RCS : NIMES Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00550 Numéro SIREN : 333 798 726 Nom ou dénomination : RALLO

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/006283

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2019/006283**
n°de gestion : **1992B00550**
n°SIREN : **333 798 726 RCS Nîmes**

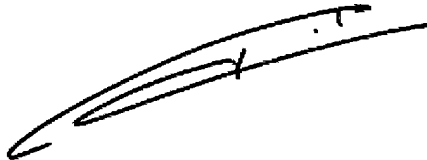
Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 10/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

RALLO - Société à responsabilité limitée
route Saintes Maries de la Mer Mas de L'abbé - Mas du Félibre 30220 Saint-laurent-d'aigouze -
FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1134774

B 6283



*Certifié conforme
le président*

[Signature]

SARL RALLO

Route des Stes Maries de la
Mas de l'Abbé Mas du Felibre
30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE

COMPTES ANNUELS au 31/12/2018

(Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018)

www.axiomeassociés.fr

Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	264	264		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	87 949	56 966	30 983	45 168
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	5 000		5 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 684		1 684	15 783 463
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	61 111		61 111	61 111
	Prêts	337 434		337 434	333 534
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		493 442	57 230	436 212	16 223 276
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	85 199		85 199	98 880
	Autres créances	2 629 430		2 629 430	342 567
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	111 000		111 000	111 000
	DISPONIBILITES	14 055 225		14 055 225	1 255 715
	Charges constatées d'avance	99		99	16 958
	TOTAL (III)	16 880 954		16 880 954	1 825 119
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		17 374 395	57 230	17 317 166	18 048 396
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				337 434	333 534
(3) dont créances à plus d'un an					

Présentation des Comptes annuels / Voir attestation ou rapport

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	42 000	42 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 087 090	10 928 281
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	3 343 092	1 405 608
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	5	54 833
	Total des capitaux propres	14 872 186	12 830 723
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 405 004	5 040 652
	Emprunts et dettes financières divers	533 706	64 428
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 612	19 668
	Dettes fiscales et sociales	476 851	91 145
	DETTES DIVERSES		
Ecart de conversion passif	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 806	1 780
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 444 980	5 217 673
TOTAL PASSIF		17 317 166	18 048 396
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 343 091,54	1 405 608,22
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 444 980	1 467 789
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		427	280

Compte de Résultat

		31/12/2018		31/12/2017	
		12 mois	%C.A.	12 mois	%C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	888 495	100,00	913 442	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	888 495	100,00	913 442	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 173	0,69	3 632	0,40
	Autres produits	13		33	
	Total des produits d'exploitation	894 681	100,70	917 108	100,40
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes	87 146	9,81	82 166	9,00
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 578	0,74	6 323	0,69
	Salaires et traitements	305 528	34,39	299 976	32,84
	Charges sociales du personnel	59 726	6,72	55 235	6,05
	Cotisations personnelles de l'exploitant	340 919	38,37	98 971	10,83
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 825	1,78	16 139	1,77
	Autres charges	6		3	
CHARGES D'EXPLOITATION	Total des charges d'exploitation	815 728	91,81	558 813	61,18
	RESULTAT D'EXPLOITATION	78 953	8,89	358 295	39,22
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	1 958 050	220,38	1 239 317	135,68
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	6 156	0,69	6 912	0,76
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 926	0,67	9 036	0,99
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 970 132	221,74	1 255 265	137,42
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	168 190	18,93	92 596	10,14
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	168 190	18,93	92 596	10,14
CHARGES FINANCIÈRES	RESULTAT FINANCIER	1 801 942	202,81	1 162 668	127,28
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 880 895	211,69	1 520 963	166,51
	Total des produits exceptionnels	17 320 767	N/S	35 834	3,92
	Total des charges exceptionnelles	15 781 779	N/S	34 967	3,83
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 538 988	173,21	867	0,09
	PARTICIPATION DES SALAIRES	10 680	1,20	10 859	1,19
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	66 112	7,44	105 363	11,53
CHARGES FINANCIÈRES	TOTAL DES PRODUITS	20 185 581	N/S	2 208 206	241,75
	TOTAL DES CHARGES	16 842 489	N/S	802 598	87,87
	RESULTAT DE L'EXERCICE	3 343 092	376,26	1 405 608	153,88

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 317 166** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **20 185 581** euros et un total **charges** de **16 842 489** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **3 343 092** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 homologué le 16 octobre 2014 complété du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Règles et Méthodes Comptables

Engagements de retraite

La société n'a pas signé d'accords particuliers.

Les engagements sont mentionnés en engagement hors bilan sur la base d'un départ volontaire.

Honoraires Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes provisionnés sur l'exercice au titre de l'audit légal sont d'un montant de 5 550 euros.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE est comptabilisé en "Charges de personnel" suivant la préconisation de l'ANC (Note d'information du 28 février 2013).

Faits marquants

La société a procédé à la cession des titres de ses filiales PORPECALI et LES BAIGNEURS en date du 31 décembre 2018.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		19 738
Autres créances clients		11 304
Clients fact. a établir	11 304	
Autres créances		8 434
Produits a recevoir	8 434	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

		31/12/2018
Total des Charges à payer		307 433
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 117
Emprunts - Intérêts courus	5 690	
Banques intérêts courus	427	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 665
Fournis. fact. non parvenues	15 665	
Dettes fiscales et sociales		283 845
Congés payés	13 711	
Personnel-Interessement	10 680	
Autres charg.pers.a payer	10 467	
Org.soc. charges a payer	242 780	
Charges soc/Congés Payés	5 949	
Etat autres ch. a payer	258	
Autres dettes		1 806
Debit.cred.div.char.a payer	1 806	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			99
Divers		99	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			99

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	16,0000	400 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	16,0000	400 000,00

--	--	--	--	--	--

ANNEXE - Élément 8

Engagements financiers

	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avais, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement retraite		6 507	
		6 507	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		6 507	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

AXIOME SECMA SARL



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 90021
13289 Marseille Cedex 8
France

Adresse Contact :

KPMG
Parc Eureka - 251 rue Euclide
CS 79316
34960 Montpellier Cedex 2
France



SOFIRA AUDIT
Membre de RSM International
Immeuble Saga
Parc Georges Bassa II
260 Chemin de la Tour de l'Evêque
30000 Nîmes
France
RCS Nîmes 399 116 698

RALLO S.A.R.L.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels**

*Certifié conforme
le président*


Exercice clos le 31 décembre 2018

RALLO S A R L

Route des Saintes Maries de la Mer - Mas de l'Abbé - Mas de Félibre
30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE

Ce rapport contient 22 pages

Référence dr sb et pt sa-140619



KPMG AUDIT SUD-EST
480 avenue du Prado
CS 80021
13269 Marseille Cedex 8
France

Adresse Contact :

KPMG
Parc Eureka - 261 rue Euclide
CS 79516
34980 Montpellier Cedex 2
France



SOFIRA AUDIT
Membre de RSM International
Immeuble Saga
Parc Georges Besse II
260 Chemin de la Tour de l'Evêque
30000 Nîmes
France
RCS Nîmes 399 116 698

RALLO S.A.R.L.

Siège social : Route des Saintes Maries de la Mer - Mas de l'Abbé - Mas de Félibre
30220 SAINT LAURENT D'AIGOUZE
Capital social : € 400.000

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'attention de l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **RALLO S.A.R.L.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport de gestion ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R.232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le non-établissement du rapport de gestion constitue une violation des dispositions de l'article L.232-1 et L.223-26 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

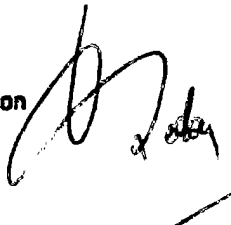
Montpellier, le 14 juin 2019

Nîmes, le 14 juin 2019

KPMG Audit Sud-Est

Sofira Audit
Membre de RSM International

Didier Redon
Associé



Sébastien Beaugrand
Associé



Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	264	264		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	87 949	56 968	30 983	45 168
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	5 000		5 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 684		1 684	15 783 463
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	61 111		61 111	61 111
	Prêts	337 434		337 434	333 534
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		493 442	57 230	436 212	16 223 276
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	85 199		85 199	98 880
	Autres créances	2 629 430		2 629 430	342 567
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	111 000		111 000	111 000
	DISPONIBILITES	14 055 225		14 055 225	1 255 715
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	99		99	16 958
	TOTAL (III)	16 880 954		16 880 954	1 825 119
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		17 374 395	57 230	17 317 166	18 048 396
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				337 434	333 534
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	400 000	400 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	42 000	42 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	11 087 090	10 928 281
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	3 343 092	1 405 608
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	5	54 833
	Total des capitaux propres	14 872 186	12 830 723
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 405 004	5 040 652
	Emprunts et dettes financières divers	533 706	64 426
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 612	19 668
	Dettes fiscales et sociales	476 851	91 145
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 806	1 780
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	2 444 980	5 217 673
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	17 317 166	18 048 396
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 343 091,54	1 405 606,22
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 444 980	1 467 799
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		427	290

Compte de Résultat

		31/12/2018		31/12/2017	
		12 mois	%CA.	12 mois	%CA.
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	888 495	100,00	913 442	100,00
	Montant net du chiffre d'affaires	888 495	100,00	913 442	100,00
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 173	0,69	3 632	0,40
	Autres produits	13		33	
	Total des produits d'exploitation	894 681	100,70	917 108	100,40
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes	87 146	9,81	82 166	9,00
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 578	0,74	6 323	0,69
	Salaires et traitements	305 528	34,39	299 976	32,84
	Charges sociales du personnel	59 726	6,72	55 235	6,05
	Cotisations personnelles de l'exploitant	340 919	38,37	98 971	10,83
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 825	1,78	16 139	1,77
	Autres charges	6		3	
	Total des charges d'exploitation	815 728	91,81	558 813	61,18
	RESULTAT D'EXPLOITATION	78 953	8,89	358 295	39,22
PRODUITS FINANCIERS	Bénéfice attribué ou perte transférée				
	Perte supportée ou bénéfice transféré				
	De participations (3)	1 958 050	220,38	1 239 317	135,68
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	6 156	0,69	6 912	0,76
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 926	0,67	9 036	0,99
	Reprises sur provisions et dépréciations et transfert de charges				
	Différences positives de change				
CHARGES FINANCIÈRES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des produits financiers	1 970 132	221,74	1 255 265	137,42
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
	Intérêts et charges assimilées (4)	168 190	18,93	92 596	10,14
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
	Total des charges financières	168 190	18,93	92 596	10,14
RESULTAT FINANCIER		1 801 942	202,81	1 162 668	127,28
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		1 880 895	211,89	1 520 963	168,81
Total des produits exceptionnels		17 320 767	N/S	35 834	3,92
Total des charges exceptionnelles		15 781 779	N/S	34 967	3,83
RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 538 988	173,21	867	0,09
PARTICIPATION DES SALAIRES		10 680	1,20	10 859	1,19
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES		66 112	7,44	105 363	11,53
TOTAL DES PRODUITS		20 185 581	N/S	2 208 206	241,75
TOTAL DES CHARGES		16 842 489	N/S	802 598	87,67
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 343 092	376,28	1 405 608	153,88

SARL RALLO

Annexe

AXIOME SECMA SARL

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 317 166** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **20 185 581** euros et un total **charges** de **16 842 489** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **3 343 092** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 homologué le 16 octobre 2014 complété du règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions réglementées

Le tableau 2056 décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Règles et Méthodes Comptables

Engagements de retraite

La société n'a pas signé d'accords particuliers.

Les engagements sont mentionnés en engagement hors bilan sur la base d'un départ volontaire.

Honoraires Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes provisionnés sur l'exercice au titre de l'audit légal sont d'un montant de 5 550 euros.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE est comptabilisé en "Charges de personnel" suivant la préconisation de l'ANC (Note d'information du 28 février 2013).

Faits marquants

La société a procédé à la cession des titres de ses filiales PORPECALI et LES BAIGNEURS en date du 31 décembre 2018.

ANNEXE - Élément 6.10

Produits à recevoir

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		19 738
Autres créances clients		11 304
Clients fact. à établir	11 304	
Autres créances		8 434
Produits à recevoir	8 434	

ANNEXE - Élément 6.11

Charges à payer

		31/12/2018
Total des Charges à payer		307 433
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		6 117
Emprunts - Intérêts courus	5 690	
Banques intérêts courus	427	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 665
Fournis.fact.non parvenues	15 665	
Dettes fiscales et sociales		283 845
Congés payés	13 711	
Personnel-Interessement	10 680	
Autres charg.pers.a payer	10 467	
Org.soc. charges a payer	242 780	
Charges soc/Congés Payés	5 949	
Etat autres ch. a payer	258	
Autres dettes		1 806
Debit.cred.div.char.a payer	1 806	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			99
Divers		99	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			99

ANNEXE - Élément 6.14

Capital social

		31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		25 000,00	16,0000	400 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		25 000,00	16,0000	400 000,00

--

ANNEXE - Élément 8

Engagements financiers

	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avais, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés Engagement retraite		6 507	
		6 507	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		6 507	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

ANNEXE - Élément 15

Filiales et participations

	31/12/2018	Capitaux propres	Quote-part détenus en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
2. Participations (10 à 50 %)				
SCI Vigun		306 496	10,00	58 013
SCI Porpec		47 213	10,00	25 104
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
CAPITAL en Fn d'exercice	Capital social	400 000	400 000	400 000	400 000	400 000
	Nombre d'actions ordinaires	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
	Nombre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	779 556	800 536	825 878	913 442	888 495
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortissements et prov.	1 178 172	1 148 892	2 263 652	1 537 802	3 380 881
	Impôts sur les bénéfices	(3 759)	9 223	129 174	105 363	66 112
	Participation des salariés				10 859	10 680
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 165 416	1 125 500	2 107 405	1 405 608	3 343 092
	Résultat distribué	100 000	100 000	40 000	1 246 800	
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et prov.	47	46	85	57	132
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	47	45	84	56	134
	Dividende attribué	4	4	2	50	
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	1	1	1	3	3
	Montant de la masse salariale	218 505	220 617	217 540	299 976	305 528
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	138 993	142 952	142 325	154 206	400 645

Désignation de l'entreprise **SARL RALLO**Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		2				
						3				
						4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	264	KE				
CORPORELLES	Terrains			KG		KH				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KO		
	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Cam-pousins	M2		KP		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Cam-pousins	M3		KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
		Matériel de transport *			KY	74 287	KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	12 023	LC		LD	1 640
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	5 000	
	TOTAL III			LN	86 310	LO		LP	6 640	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
		Autres participations			8U	15 783 463	8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P	61 111	1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T	333 534	1U		1V	3 900	
TOTAL IV				LQ	16 178 108	LR		LS	3 900	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	16 264 681	ØH		ØJ	10 540	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		1		4		
				par cessation d'actifs ou mises hors service ou résultats d'une mise en équivalence		2				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	264	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		
	Installations générales, agencements et am. des constructions		IS		MG		MH			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	74 287	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	13 663	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE	5 000	
	TOTAL III			IY		NG		NH	92 949	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7	
		Autres participations			IØ		ØX	15 781 779	ØY	1 684
Autres titres immobilisés				11		2B		2C	61 111	
Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	337 434	
TOTAL IV				13		NJ	15 781 779	NK	400 229	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				14		ØK	15 781 779	ØL	493 442	

Désignation de l'entreprise : **SARL RALLO**

Néant ☐

CADRE A

**SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) ***

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	264	PF		PG		PH	264
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	31 548	QI	14 824	QJ		QK	46 372
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	9 593	QM	1 001	QN		QO	10 594
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	41 141	QV	15 825	QW		QX	56 966
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	41 405	OP	15 825	OQ		OR	57 230

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venté (NS + NT + NU)		NY	Total général non venté (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations			SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL RALLO							Néant ☐ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TE		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	54 833	TM		TN	54 828	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	54 833	TS		TT	54 828	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	54 833	UB		UC	54 828	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF				
		- financières	UG		UH				
		- exceptionnelles	UJ		UK	54 828			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10		
(1) à détailler sur feuilles séparées selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI									

Désignation de l'entreprise : SARL RALLO										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTE IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	337 434	UR	337 434	US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	85 199		85 199				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	29 517		29 517				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	4 539		4 539				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	868 250		868 250				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 727 124		1 727 124				
	Charges constatées d'avance			VS	99		99				
	TOTAUX			VT	3 052 162	VU	3 052 162	VV			
	RENOIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	3 900					
des			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	427		427					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	1 404 578		1 404 578					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	27 612		27 612						
Personnel et comptes rattachés		8C	34 858		34 858						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	267 519		267 519						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	27 427		27 427					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	258		258					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	680 496		680 496						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 806		1 806						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	2 444 980	VZ	2 444 980						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	533 406		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3 630 463	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

RALLO
Société à responsabilité limitée au capital de 400 000 euros
Siège social : Route des Saintes-Maries de la Mer
Mas de l'Abbé - Mas du Félibre
30220 ST LAURENT D AIGOUZE
333798726 RCS NIMES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 29 JUIN 2019**

COURRIER REÇU LE

03 JUL. 2019

GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes

L'an deux mille dix neuf,
Le vingt-neuf juin,
A 09 heures 30,

Monsieur Christian RALLO,
demeurant Route des Saintes Maries de la Mer, Mas de l'Abbé, Mas du Félibre, 30220 ST LAURENT
D AIGOUZE,

Propriétaire de la totalité des 25 000 parts sociales de 16 euros composant le capital social de la société
RALLO,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur RALLO Christian, en sa qualité de Gérant a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2018.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

Les dispositions de l'article L. 232-1 modifié du code de commerce dispensent d'établir un rapport de
gestion les sociétés commerciales qui constituent des petites entreprises au sens des articles L. 123-
16 et D. 123-200 du même code, c'est-à-dire les sociétés commerciales pour lesquelles, au titre du
dernier exercice comptable clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants, ne sont pas
dépassés :

- total du bilan de 4 000 000 euros,
- montant net du chiffre d'affaires de 8 000 000 euros,
- et nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice de 50.

Cette dispense n'est pas applicable aux sociétés appartenant à l'une des catégories définies à l'article
L. 123-16-2 du code de commerce ou dont l'activité consiste à gérer des titres de participations ou des
valeurs mobilières.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- le total du bilan de la société RALLO s'élève à 17.317.166 euros
- son chiffre d'affaires net s'élève à 888.495 euros
- et le nombre de salariés qu'elle emploie est de 3.



La société n'appartient à aucune catégorie définie à l'article L. 123-16-2 susvisé du code de commerce et n'a pas pour activité de gérer des titres de participation ou des valeurs mobilières.

En conséquence et conformément aux dispositions susvisées, il n'a pas été établi de rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés à l'associée unique.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et quitus au Gérant,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 11.140 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 3.713 euros.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 3.343.092 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3.343.092 euros

Affectation :

Affectation : en totalité au compte "autres réserves" 3.343.092 euros

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Revenus	
	Dividendes par part	Autres revenus distribués
Année 2018	49,872€	
Année 2017	4 €	
Année 2016	1,6 €	

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

SARL RALLO
Mas du Félibre
Route des Saintes-Maries-de-la-Mer
30220 Saint-Laurent-d'Aigouze
Siret : 333 719 726 00050 - APE 6420Z

le 29/06/2019

Certifié
Conforme
le président

RL

Ces conventions sont les suivantes :

Conventions conclues au cours d'exercices antérieurs :

- Conventions de prestation de services et d'animation avec les Sociétés PORPECALI et LES BAIGNEURS qui ont été refondues au cours de l'exercice 2016,
- Convention de prestations entre la société RALLO et la société ROYALI,
- Convention de trésorerie avec les Sociétés PORPECALI et LES BAIGNEURS,
- Bail commercial entre la société civile PORPEC et PORPECALI

-Convention du 2 mai 2017 entre d'une part Mr et Mme RALLO et d'autre part la SAS PORPECALI contenant cession de l'usufruit temporaire de 999 parts de la SCI PORT GRAU au capital de 1000 €, dont le siège social est à St Laurent d'Aigouze (30220) Mas de l'Abbé –Mas du Félibre, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 825 027 055, moyennant le prix global de 300€.

-Convention de bail commercial d'une durée de 12 ans à compter du 15 mai 2017 entre la SCI PORT GRAU et la Société PORPECALI en date du 20 juillet 2017, portant sur un ensemble immobilier à usage d'entrepôt sis au Grau-du-Roi lieu-dit le Petit Repausset, moyennant un loyer annuel de 92 000 €HT payable trimestriellement d'avance.

L'ensemble de ces conventions a pris fin le 31 décembre 2018, date de la cession par la SARL RALLO à un tiers des titres qu'elle détenait dans le capital des sociétés PORPECALI et LES BAIGNEURS.

Conventions conclues au cours de l'exercice écoulé :

NEANT

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Christian RALLO



SARL RALLO
Route des Saintes Maries de la Mer
Mas de l'Abbé-Mas du Félibre
30220 Saint Laurent d'Aigouze
RCS NIMES 333 798 726

GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NIMES
12 rue Cité Foulc
30000 NIMES

Le 3 juillet 2019

Objet : SARL RALLO
Dépôt des comptes annuels 31/12/18

Monsieur le Greffier,

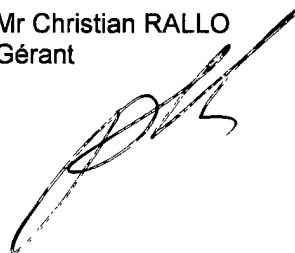
Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents relatifs à l'approbation des comptes de notre société RALLO concernant l'exercice clos le 31 décembre 2018, savoir :

- un exemplaire des comptes annuels certifiés conformes par Le Président,
- un exemplaire du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 29 juin 2019, certifié conformes par Le Président,
- un exemplaire du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- un chèque de 45,73 € à l'ordre du Greffe.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser les récépissés de dépôt accompagnés de vos états de frais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, à l'expression de mes sentiments distingués.

Mr Christian RALLO
Gérant



COURRIER REÇU LE

03 JUL. 2019

GREFFE
Tribunal de Commerce de Nîmes